



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 46407

## Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Mumia Abu-Jamal, ce progressiste américain condamné à mort dans son pays pour un crime qu'il nie avoir commis. L'opinion publique internationale s'est emue de son sort et de l'erreur judiciaire commise à son encontre. Un témoin donne aujourd'hui l'espoir d'une révision de son procès afin que son innocence soit enfin reconnue. Il lui demande que la France s'exprime sur ce point auprès des autorités américaines, l'amitié entre nos deux peuples a tant à y gagner.

## Texte de la réponse

Le gouvernement français suit avec attention l'évolution de la situation de M. Mumia Abu-Jamal, qui a toujours nié le meurtre pour lequel il a été condamné à la peine capitale par un tribunal de Pennsylvanie. M. Abu-Jamal a sollicité la révision de son procès ; le principe en a été acquis en juillet 1995 en raison d'éléments nouveaux survenus dans la procédure. La révision est en cours. Un tribunal de première instance a confirmé la sentence en décembre 1995 ; ce jugement est maintenant soumis au jeu normal des appels, tel qu'il existe dans la justice américaine. Notre ambassade à Washington suit attentivement ce dossier, en liaison avec les autorités compétentes et en gardant à l'esprit que les États-Unis sont un pays de stricte séparation des pouvoirs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierna Louis](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46407

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6527

**Réponse publiée le :** 20 janvier 1997, page 222